

Convention de partenariat

entre

la région académique Provence-Alpes-Côte d’Azur

et

**le Ministère de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique**

ci-après désigné par « l’Insee »



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mesurer pour comprendre
**Provence-Alpes
Côte d'Azur**

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice,

Place Lucien Paye, 13621 Aix-En-Provence cedex 1

représentée par Benoît Delaunay, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,
et

Natacha Chicot, Rectrice de l'académie de Nice,

d'une part,

et

Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique,

domicilié au 17, rue Menpenti - CS 70004 - 13395 Marseille Cedex 10

représenté par Valérie Roux, Directrice régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques Provence-Alpes-Côte d'Azur (Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Ci-après désigné par « l'Insee »

d'autre part,

Dans la suite de ce document, l'expression « les partenaires » désigne la région académique et l'Insee.

PREAMBULE

Considérant que :

- l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est une direction générale du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ayant pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société française sur l'ensemble de son territoire ; avec pour objectif d'apporter, auprès de l'ensemble de la société civile et dans toutes ses composantes, une information statistique de référence et les modalités d'accès appropriées pour s'en saisir ;
- l'Insee conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle ;
- l'Insee souhaite contribuer au renforcement des compétences des élèves dans le domaine de la culture économique et de l'information statistique ;
- la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur s'emploie dans la mise en œuvre d'actions de partenariat éducation-économie spécifiques visant à favoriser une meilleure ouverture de l'école pour notamment permettre à tous les jeunes de développer leur connaissance du monde économique et social en renforçant les contacts avec les acteurs économiques et sociaux du territoire, et leur faciliter une insertion professionnelle choisie ;

- la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite ainsi développer les coopérations nécessaires à une complémentarité des actions autour des besoins identifiés des apprenants ;
- la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de sa mission de service public pour l'éducation et l'orientation des jeunes, souhaite permettre aux personnels éducatifs comme aux jeunes, et par effet de diffusion à leurs parents, de mieux comprendre la culture économique et sociale et le bon usage de l'information statistique ;
- le partenariat mis en place par la présente convention est fondé sur l'accord cadre national signé le 10 mars 2023 entre le ministère de l'Éducation nationale et l'Insee ;
- la démarche a également fait l'objet d'un rapport de mission de l'IGESR, de l'IGAC et de l'inspection générale de l'Insee publié en février 2023 : « La culture statistique des Français : constats, enjeux et perspectives » (Ref : INSEE N° 2023_14/DG75-B001, IGÉSR N° 21-22 316A – février 2023, IGAC N° 2023-05).

Pour faciliter le déploiement de l'ensemble des opérations mentionnées dans la présente convention, l'Insee et la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engagent à mettre en œuvre des moyens d'information et de communication appropriés, et à mobiliser leurs ressources et réseaux respectifs pour encourager leur implication.

Les partenaires conviennent ainsi de structurer leur collaboration sur le plan opérationnel à travers la mise en œuvre d'actions conjointes, dans le respect des compétences de chacune, permettant d'atteindre les objectifs énoncés ci-après.

Article 1 – Objectifs de la convention

La présente convention définit les modalités de coopération entre la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Insee pour accompagner la diffusion de la culture économique et sociale, et le bon usage de l'information statistique dans les collèges et lycées des académies d'Aix-Marseille et de Nice.

Les partenaires s'engagent, dans le cadre de leurs missions et de leurs compétences respectives, à concourir au rapprochement entre le monde éducatif et le monde économique et social à tous les niveaux de formation et de diplômes, autour des enjeux suivants :

- proposer une offre pédagogique en direction des enseignants, chefs d'établissement et personnels encadrants afin de leur permettre d'accompagner au mieux les jeunes générations dans l'appréhension des données et concepts fondamentaux en matière économique, sociale et démographique ;
- faire connaître aux élèves l'univers des statistiques appliquées à des problématiques contemporaines de la vie économique et sociale ;
- faire connaître aux élèves les métiers liés aux statistiques ainsi que les métiers et concours de l'Insee.

Article 2 – Axes de collaboration

Les partenaires conviennent de développer leur collaboration partenariale au regard d'événements spécifiques qu'ils auront définis au préalable.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice informeront les établissements scolaires de l'enseignement primaire ou secondaire des actions de partenariat qui pourront leur être proposées en application de la présente convention.

2.1 Actions à destination des personnels de l'Éducation nationale

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice, et l'Insee proposent des actions à destination de l'ensemble de la communauté éducative sans viser à couvrir la totalité des effectifs concernés, ayant pour ambition d'apporter un premier accompagnement pour un panel d'acteurs intéressés et volontaires, et susceptible de s'élargir d'une année sur l'autre.

2.1.1 Formation des enseignants et personnels d'encadrement

Les actions de formation porteront sur la recherche d'informations statistiques, le bon usage des données et des sources, la prise de recul vis-à-vis des informations communiquées au travers des réseaux sociaux, etc. et d'une manière générale sur des sujets en lien avec les missions de l'Insee. Ces actions peuvent consister en des séminaires, des webinaires ou conférences animés par des personnels de l'Insee, etc. Les partenaires conviennent d'organiser, dans la mesure du possible, au moins une action de formation par an dans les académies d'Aix-Marseille et de Nice.

Pour la formation continue et continuée (entrants dans le métier), les actions seront réalisées dans le cadre du plan académique de formation (PAF) et/ou lors de journées pédagogiques et/ou lors de toute animation organisée conjointement par les partenaires.

Des actions de formation spécifiques aux enseignants d'une discipline (sciences économiques et sociales, histoire-géographie, mathématiques, économie-gestion...) proposeront un contenu en relation avec les programmes et les besoins des enseignants d'une discipline en particulier.

Un programme d'interventions possibles sur différentes thématiques pourra être également proposé et donner lieu soit à une intervention au choix pour les établissements d'un même département soit à un webinaire ouvert à l'ensemble des enseignants et personnels encadrants.

2.1.2 Participation à la formation de formateurs des Écoles Académiques de la Formation Continue (EAFC)

Dans la mesure de ses moyens, l'Insee pourra contribuer à la formation des formateurs des modules relevant des écoles académiques de la formation continue (EAFC) de la région académique.

Les modalités de mise en œuvre seront définies avec les EAFC et les IA-IPR Sciences économiques et sociales et les IA-IPR de mathématiques des académies d'Aix-Marseille et de Nice.

2.1.3 Actions de partenariat de proximité spécifiques avec des établissements de formation.

L'Insee pourra nouer le cas échéant des partenariats de proximité avec des lycées et collèges, suivant des demandes spécifiques (exemple : les laboratoires de mathématiques, appelés «labomaths», lieux dédiés en collège ou en lycée qui visent à contribuer au développement professionnel en équipe des enseignants, pour accroître l'efficacité de l'enseignement à destination des élèves et des étudiants.).

2.1.4 Conférences en webinaire

Des interventions sur différentes thématiques pourront s'effectuer sous forme de webinaires proposés aux enseignants et personnels encadrants (exemple de thématiques abordées : portrait socio-démographique de la région, l'économie et l'emploi...).

2.1.5 Présentation d'outils et de ressources

Cette action visera à présenter et proposer un outil ou une ressource mise à disposition par la statistique publique, apporter un support pertinent pour y adosser un contenu pédagogique, pouvant être illustré par des mises en situation didactiques proposées par les enseignants.

2.2 Les actions à destination des élèves

Les partenaires développeront des actions communes pour les élèves, pouvant associer d'autres partenaires selon les besoins et leur disponibilité, avec l'objectif d'accompagner la diffusion de la culture économique et sociale, et le bon usage de l'information statistique auprès des jeunes.

Dans le même objectif, des actions à l'initiative propre de l'Insee pourront être mises en œuvre, après avoir informé en amont les correspondants académiques.

2.2.1 La compétition européenne de statistiques

Organisée par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne et dix-neuf instituts nationaux de statistique dont l'Insee pour la France, la compétition européenne de statistiques s'adresse à un public jeune de 14 à 18 ans.

D'abord nationale puis européenne, cette compétition invite chaque équipe participante à travailler en groupe pour tester ses connaissances théoriques, s'intéresser aux données produites par les acteurs de la statistique publique et découvrir ou redécouvrir leur enjeu sociétal.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice, et l'Insee feront la promotion de cette compétition auprès des enseignants et des élèves et mettront en lumière les réussites obtenues au niveau régional en organisant une remise de prix académique.

2.2.2 Les ateliers auprès des CM2

Afin de favoriser la diffusion de la culture statistique et de sensibiliser aux dangers de la désinformation dès le plus jeune âge, la Direction régionale de l'Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur a élaboré un atelier éducatif à destination des élèves de CM2, en collaboration avec des conseillères pédagogiques de l'académie d'Aix-Marseille. S'appuyant sur le programme scolaire, l'atelier aborde sous un format ludique les ordres de grandeur au travers de données de l'Insee et sensibilise les enfants aux fake news et à l'importance du croisement des sources de données.

L'atelier a été expérimenté dans une cinquantaine de classes de l'académie d'Aix-Marseille durant l'année scolaire 2023-2024 et il sera proposé à des classes de l'ensemble de la région à partir de septembre 2024, dans la mesure des moyens de la direction régionale de l'Insee.

2.3 Les actions à destination des réseaux

Les regroupements territoriaux école-entreprise (RTEE) sont des regroupements de plusieurs réseaux d'établissement. Ils sont chargés d'animer une réflexion sur les projets de rapprochement entre le monde de l'Éducation nationale et le monde économique d'une part et de contribuer à l'évolution de l'offre de formation d'autre part.

Les Comités locaux école-entreprise (CLEE) sont des réseaux locaux regroupant les acteurs d'éducation et de formation ainsi que les acteurs économiques et sociaux du bassin d'éducation et de formation. Ils ont vocation à développer des relations permanentes et nourries des acteurs du système éducatif avec ceux du monde professionnel.

Dans le cadre de l'animation régionale des CLEE de l'académie d'Aix-Marseille et des RTEE, la région académique informera les acteurs sur les actions et initiatives mises en place dans le cadre de ce partenariat afin qu'elles puissent être relayées dans les territoires, et invitera les représentants de l'Insee à participer à l'activité de proximité de ces réseaux dont les sujets correspondent aux métiers de la statistique.

Article 3 – Mise en œuvre de la convention de partenariat

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Insee.

3.1 Pilotage de la convention

Les recteurs des académies d'Aix-Marseille et de Nice, et la directrice régionale de l'Insee définissent ensemble le plan d'actions annuel et ses modalités. Ils désignent les personnes chargées de sa mise en œuvre et en particulier :

- les personnes en charge du pilotage de la convention et de la coordination des actions ;
- les responsables de chaque action identifiée.

Les personnes en charge du pilotage de la convention de partenariat échangent tout au long de l'année et se réunissent a minima une fois par an pour faire le bilan de la mise en œuvre des actions et de la collaboration effective des partenaires signataires et pour proposer le prochain plan d'action annuel.

Elles transmettent chaque année aux recteurs et à la directrice régionale de l'Insee le bilan des actions en cours dans la région académique.

Représentants de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- les inspecteurs désignés par les recteurs des académies d'Aix-Marseille et de Nice pour assurer le pilotage général ;
- les doyens des corps d'inspection ;
- le Directeur régional académique de la formation professionnelle initiale et continue et de l'apprentissage (DRAFPIC) ou son représentant.

Représentants de l'Insee :

- le chef du service études ou son adjointe ;
- la cheffe de la division Appui à l'action régionale.

En tant que de besoin, le comité de pilotage pourra associer à ses travaux des experts et/ou des personnalités qualifiées.

3.2 Communication

L'éducation économique, sociale et statistique sera valorisée par des actions concertées auprès des médias et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires (sites internet, réseaux sociaux, etc.).

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Insee se tiendront informés des projets de communication et d'opérations pouvant entrer dans le champ de cette convention de partenariat, et de tout dispositif nouveau pouvant faire l'objet d'avenants.

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Insee s'engagent également à promouvoir leur collaboration dans leur communication interne.

3.3 Confidentialité et sécurité

Chaque partenaire reste titulaire des droits de propriété intellectuelle qu'il détient sur ses propres données ainsi que les supports, outils et méthodes originales qu'il crée.

Après la diffusion de chaque support, les informations échangées entre les partenaires peuvent être utilisées par chaque partenaire sous sa propre responsabilité. L'utilisation est toutefois subordonnée au respect de l'intégrité de l'information et des données, à la mention de la source et aux obligations résultant de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données).

Ces dispositions ont une portée d'ordre général et demeurent applicables au-delà de la durée de la présente convention.

3.4 Modification de la convention et règlement d'un litige

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord écrit des partenaires sous forme d'avenant.

Les partenaires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survenait et à en examiner attentivement tous les termes avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

3.5 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature et ne peut pas être renouvelée par tacite reconduction.

Elle pourra être résiliée par l'un ou l'autre des partenaires signataires sous réserve d'un préavis de six mois, durant lequel les dispositions de la présente convention demeurent applicables.

Fait à _____, le _____, en trois exemplaires originaux.

Pour la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour le ministre de l'Économie,
des Finances et de la
Souveraineté industrielle et
numérique

Benoît DELAUNAY

Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Valérie ROUX

Directrice Régionale de l'Insee
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Natacha CHICOT

Rectrice de l'académie de Nice

